

Pour diffusion immédiate

## Série d'incendies au centre de tri Piles et batteries dans le bac à récupération : c'est NON !

Saint-Étienne-des-Grès, le 4 mai 2021 – CE printemps, en moins de 10 jours, 3 incendies sont survenus au centre de tri de Récupération Mauricie : le 31 mars, 1 avril et 8 avril. Dans chacun des cas, ces incidents furent causés par la présence de batteries déposées par erreur dans des bacs à récupération.

L'incendie du 31 mars força l'évacuation des employés du centre de tri et d'Énergycycle (Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie). Trente pompiers provenant des services incendies de Saint-Étienne-des-Grès, Saint-Boniface et Saint-Barnabé furent mobilisés pour maîtriser cet incendie. Par prévention, deux personnes incommodées par la fumée auront reçu l'assistance des ambulanciers.

« Les citoyens peuvent prévenir ce genre d'incident en ne déposant dans leur bac à récupération que des matières admissibles » : rappelle monsieur Daniel Isabelle, directeur du services incendie de Saint-Étienne-des-Grès : « Le 31 mars, nos pompiers ont pu intervenir rapidement, maîtriser l'incendie et limiter les dommages. Mais un centre de tri reçoit quotidiennement des tonnes de papiers et cartons recyclables. Le risque d'incendie y est élevé et réel. Lorsqu'un incendie se déclare dans un centre de tri, le temps que nous avons pour intervenir est une course contre la montre qui se joue en secondes » : rappelle monsieur Isabelle.

Pour récupérer les produits domestiques dangereux comme par exemple aérosols, des bonbonnes de propane, des ampoules fluocompactes, des piles et batteries, Énergycycle invite les citoyens à utiliser [ses écocentres](#). Ces produits dangereux ne devraient en aucun cas se retrouver dans un centre de tri.

Rappelons que dans le bac à récupération (bac bleu) seuls les **imprimés**, les **contenants et emballages** de papier, carton, plastique verre et métal sont acceptés. Énergycycle invite les citoyens à se référer à [l'aide-mémoire](#) récupération.

En cas de doute, les citoyens peuvent utiliser : l'application mobile développée par RECYC-QUÉBEC :



Luc Dostaler, président de Récupération Mauricie nous interpelle : « Faisons notre part et soyons responsables de ce que l'on dépose dans notre bac à récupération. Merci de ne pas exposer la santé et la sécurité des travailleurs de notre centre de tri ».

-30-

Source et information :  
Sylvie Gamache  
Conseillère en communications  
819 692-7786 / [sgamache@energycycle.ca](mailto:sgamache@energycycle.ca)

# Matières acceptées

## dans le bac à récupération

(imprimés, contenants, emballages)

### Papier et carton



Feuilles, enveloppes, sacs de papier, journaux, circulaires, revues, livres, bottins, catalogues, rouleaux de carton, boîtes de carton, boîtes d'oeufs, cartons de lait et de jus à pignon, contenants aseptiques (type Tetra Pak<sup>®</sup>)

### Plastique



Bouteilles et contenants de produits alimentaires, de boissons, de cosmétiques, de produits d'hygiène personnelle et d'entretien ménager identifiés par un de ces symboles :



### Métal



Papier et contenants d'aluminium, bouteilles et canettes d'aluminium, boîtes de conserve, bouchons et couvercles

### Verre



Bouteilles et pots, peu importe la couleur

## Merci de rincer vos contenants!

# ENERCYCLE

819 373-3130  
enercycle.ca

Dans le doute je m'informe.  
Téléchargez l'application :

